



La formation, un élément clé

Fait exceptionnel en Afrique, la majeure partie du maïs cultivé en Afrique du Sud est directement mise en silos ou livrée à des meuniers. L'essentiel est négocié sur le marché à terme sud-africain selon les normes et catégories fixées à l'échelle mondiale. Ce qui nécessite une formation adéquate pour les opérateurs locaux.

Dr Marinda Visser a rejoint Grain South Africa après avoir été directrice en chef du ministère sud-africain de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche. Elle est connue pour avoir ouvert le marché chinois au maïs sud-africain. L'un de ses nombreux objectifs au sein de Grain SA est d'aider les producteurs à satisfaire aux normes internationales d'exportation.

Comment les normes et catégories appliquées aux céréales sont-elles fixées ?

L'Afrique du Sud est membre de l'OMC et doit par conséquent satisfaire à toutes les normes internationales relatives à la sécurité alimentaire. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche ainsi que le ministère de la Santé sont les organes régulateurs officiels chargés d'assurer le respect des catégories et des règlements nécessaires et de gérer toutes autres questions relatives à la sécurité alimentaire en Afrique du Sud.

Comment les producteurs savent-ils qu'une norme a été modifiée ?

La Loi sur les normes des produits agricoles est une mesure législative, émanant du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche. Le Bureau de l'enregistrement chargé de l'application de cette loi veille à ce que les secteurs industriels soient tenus régulièrement informés. Il a également instauré un Forum sur la sécurité alimentaire se rapportant aux céréales, par l'intermédiaire duquel les modifications des normes ou règlements sont communiquées à l'industrie.

Comment la conformité est-elle vérifiée ?

Sous la surveillance du Bureau de l'enregistrement, des laboratoires indépendants vérifient la qualité de toutes les céréales produites dans le pays.

L'industrie céréalière sud-africaine est très bien implantée ; elle observe et respecte toutes les normes internationales. Nous n'avons reçu des pays importateurs que des appréciations positives sur la qualité de nos céréales.

Les producteurs d'Afrique australe ont-ils des difficultés à se conformer à ces normes et catégories ? Des céréales sont-elles refusées car non conformes ?

Je ne peux parler que de l'Afrique du Sud, mais s'agissant de nos producteurs, nos produits céréaliers n'ont jamais été refusés sur des marchés internationaux ou locaux par manque de conformité.

Mais il existe, sans doute, en Afrique du Sud, des producteurs qui ne peuvent pas commercialiser leurs céréales parce qu'elles ne sont pas conformes aux normes ?

Nous sommes une organisation céréalière et notre mandat consiste à fournir à nos agriculteurs des informations de marché, d'effectuer des contrôles de qualité sur les intrants tels que les engrais et les produits agrochimiques ainsi que de coordonner la recherche et le développement sans oublier les transferts de technologie. Une partie de notre mission consiste à offrir à nos agriculteurs la formation dont ils ont besoin en matière de sécurité alimentaire. À cet égard, les producteurs de Grain SA sont bien informés et sensibilisés à tout ce qui a trait aux questions d'hygiène et de sécurité alimentaire. Nous disposons, au sein de Grain SA, d'un programme spécial de "perfectionnement d'agriculteurs" et chaque nouveau producteur céréalière reçoit la formation et le soutien nécessaires.

Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Nos agriculteurs "en perfectionnement", comme nous les appelons, sont formés en fonction de leurs besoins. Nous disposons d'un groupe de travail spécialisé pour chaque produit céréalière, dans le cadre duquel les questions portant sur la qualité, la production et les marchés sont débattues et traitées. Ensuite, les agriculteurs reçoivent la formation dont ils ont besoin en fonction de l'évolution de la situation. Nous offrons par conséquent une formation continue à tous nos membres – les agriculteurs commerciaux et ceux en "développement". La période de formation est adaptée aux besoins de chaque agriculteur individuel ; elle est proposée de manière continue, en fonction de tout nouveau développement dans la filière.

Cette formation est-elle offerte dans d'autres pays d'Afrique australe ?

L'organisation céréalière Grain SA est basée en Afrique du Sud et cette formation, pour l'instant, ne s'adresse qu'aux producteurs céréalières sud-africains et aux membres de notre organisation. Nous avons commencé à aider la Zambie à développer un laboratoire céréalière qui lui permettra de mieux contrôler la qualité de ses céréales.

Qui paye ces formations qui se déroulent sur plusieurs années ?

En Afrique du Sud, il existe différents fonds consacrés aux produits de base, tels que Winter Cereal Trust et Maize Trust. Pour certains agriculteurs en "perfectionnement", la formation est payée par ces divers fonds. ■